



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-08-04 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des usages**

La grille des usages annexée au Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon est modifiée par l'addition, à la ligne « 13 Trifamiliale » afférente à la zone Cm-5, de la lettre « A ».

Adopté le 3 novembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 DÉCEMBRE 2008